



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 octobre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Richard Côté, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Suzanne Ouellet, greffier, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint ainsi que mesdames et messieurs André Bonneau, Luc Bouvier, André Cadieux, M^e Annie Crousset, Nicole Dumoulin, Louis-Paul Guindon, Marie-Claude Martel, Lucie Poulin, Simon Rousseau, Gilles Sabourin et Carole St-Arnaud Gaboury.

Sont absents messieurs les conseillers Joseph de Sylva et Aurèle Desjardins.

CP20071016-P1

**AVIS DE PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2-2007
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES
DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE PRÉVOIR UN
PERMIS DE STATIONNEMENT DE SOIR ET DE PRÉCISER
CERTAINES DISPOSITIONS**

Madame la conseillère Jocelyne Houle prend son siège.

9 h 30 - Messieurs André Langelier et Gilles Huot présentent le projet de règlement numéro 300-2-2007 sur la circulation et le stationnement.

Monsieur le conseiller André Laframboise prend son siège.

Une prolongation d'une durée de 12 mois est accordée pour les détenteurs de permis de stationnement de nuit en hiver pour les résidants du boulevard des Hautes-Plaines, des rues des Jonquilles et des Bécassines. De plus, le concept de stationnement à côtés alternatifs pour les résidants de la rue de la Terrasse-Eardley est maintenu.

À l'hiver 2007-2008, une analyse sur la pertinence et la rentabilité de l'existence des privilèges relatifs à ces quatre zones d'exception sera effectuée sur le maintien ou l'abolition de cette mesure.

RECOMMANDATION

CP-DG-2007-04

D'approuver l'adoption proposée du règlement numéro 300-2-2007 modifiant le règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville.

La recommandation **CP-DG-2007-04** est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 66928 – Avis de présentation du règlement numéro 300-2-2007 sera à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2007.

CP20071016-P2

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES STATIONNEMENTS SUR RUE ET HORS RUE

10 h 00 - Messieurs André Langelier et Gilles Huot présentent les résultats de l'étude du potentiel financier relatif au stationnement.

Un certain nombre de modifications des tarifs de stationnement sont proposées. Celles-ci entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

RECOMMANDATIONS**CP-DG-2007-08**

D'approuver la modification à la tarification applicable aux stationnements municipaux sur rue et hors rue.

Demande est faite à l'administration pour examiner la possibilité de réserver un certain nombre de cases de stationnement pour l'utilisation à des fins sportives pour l'édifice de la Fonderie.

Les membres du conseil consentent à l'ajout de la recommandation suivante :

CP-DG-2007-08.1

L'administration est mandatée pour procéder à une analyse visant l'utilisation, le mode de gestion et le contrôle de cases de stationnement gratuites pour l'édifice de la Fonderie, et ce, à des fins sportives.

Les recommandations **CP-DG-2007-08** et **CP-DG-2007-08.1** sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Richard Côté quitte son siège.

CP20071016-P3

MARINA D'AYLMER

11 h 15 - Messieurs Louis-Paul Guindon et Simon Rousseau font un état de la situation de la marina d'Aylmer et de l'implication de la Ville dans les activités nautiques, notamment quant au remplacement des quais existants.

Monsieur le conseiller Yvon Boucher quitte son siège.

RECOMMANDATIONS**CP-CL-2007-52**

D'autoriser l'administration municipale et le Club de voile Grande-Rivière à demander les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CP-CL-2007-53

D'accepter de cautionner l'emprunt d'un maximum de 725 800 \$, pour une période de 25 ans, qu'aura contracté le Club de voile Grande-Rivière pour financer le remplacement des quais, le tout conditionnel à l'accord du ministère des Affaires municipales et des Régions.

CP-CL-2007-54

D'obtenir un accord de principe du conseil municipal par rapport aux éléments suivants :

- que la Ville dégage le Club de la responsabilité de remplacer le quai de service pour les visiteurs et les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau;
- que le Club procède, à ses frais, aux réparations requises afin que la rampe et le quai soient en bon état d'utilisation et qu'il continue par la suite à en faire l'entretien;
- que la Ville assume, à ses frais, le transport hors site et la disposition des vieux quais et leurs ancres, le tout estimé à 20 000 \$;
- que la Ville rembourse au Club, sur présentation de pièces justificatives, un montant représentant 10 % du coût de remplacement du quai « A » et de ses ancrages, montant estimé à 19 250 \$;
- que la Ville verse annuellement, pour la durée du prêt, un montant équivalent à la différence du coût d'intérêt qu'assumera le Club sur l'emprunt et celui du coût d'intérêt que paierait la Ville pour un emprunt équivalent. Le montant représente plus ou moins 9 276 \$;
- de dégager le Club, pour une période de 5 ans, de l'obligation d'affecter 15 % de ses revenus nautiques annuels à des réparations majeures aux équipements de la marina.

CP-CL-2007-55

Le Module de la culture et des loisirs est mandaté pour préparer un protocole d'entente qui respecte les paramètres fixés par la recommandation **CP-CL-2007-54**, pour approbation par les autorités compétentes afin de donner suite à la présente, le tout accompagné d'un plan d'affaires assurant à long terme la viabilité du projet.

La recommandation **CP-CL-2007-52** est acceptée à l'unanimité.

Les recommandations **CP-CL-2007-53** et **CP-CL-2007-54** ne sont pas acceptées.

La recommandation **CP-CL-2007-55** est modifiée comme suit :

Le Module de la culture et des loisirs est mandaté pour préparer, pour approbation par les autorités compétentes, un protocole d'entente avec le Club de voile Grande-Rivière afin de donner suite au projet de remplacement des quais de la Marina d'Aylmer, le tout accompagné d'un plan d'affaires assurant à long terme la viabilité du projet.

La recommandation **CP-CL-2007-55** modifiée est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 67314 sera modifié afin d'enlever ce qui a trait au cautionnement d'emprunt d'un maximum de 725 800 \$ pour être à l'ordre du conseil municipal du 23 octobre 2007.

DÉPÔT DE DOCUMENT

CP20071016-PD1

Lettre datée du 3 octobre 2007 de madame Julie Boulet, ministre des Transports – Subvention 75 000 \$ - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins Baillie, Cook et Pink – Circonscription électorale de Pontiac

Fin du comité plénier public à 11 h 55.

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier
Service du greffe